



mercredi 2 août 2017

Les grands titres:

- Burundi : le Conseil de sécurité exhorte le gouvernement à renouer les liens avec les partenaires internationaux
- RDC : le chef de la MONUSCO préoccupé par les arrestations et détentions arbitraires
- Le Conseil de sécurité adopte une résolution visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes
- Soudan du Sud : le chef du maintien de la paix de l'ONU attend plus de coopération de la part du gouvernement
- En Iraq, la téléphonie mobile facilite les transferts d'argent vers les familles rurales affectées par le conflit
- Afghanistan : l'ONU condamne une attaque sanglante contre une mosquée chiite à Herat

Burundi : le Conseil de sécurité exhorte le gouvernement à renouer les liens avec les partenaires internationaux



2 août - Le Conseil de sécurité de l'ONU a exhorté mercredi le gouvernement du Burundi à renouer les liens avec les partenaires internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies, d'une manière constructive et fondée sur la confiance mutuelle.

Dans une déclaration de la Présidence du Conseil de sécurité, les membres du Conseil se félicitent de la visite de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Burundi, Michel Kafando, et de la pleine coopération du gouvernement burundais lors de cette visite, qui a eu lieu en juin 2017.

Des milliers de personnes ont fui le Burundi à cause de la violence et sont arrivées dans le camp de Mahama, au Rwanda. Photo HCR/Kate Holt (archives)

Le Conseil « renouvelle son plein appui au Secrétaire général et à son Envoyé spécial dans les efforts qu'ils déploient pour engager le dialogue avec le gouvernement burundais sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 2303 (2016), conformément à la pratique établie à l'ONU, pour aider à sortir de l'impasse politique actuelle et favoriser un processus de réconciliation ouvert à tous ».

Le Conseil se dit en effet profondément préoccupé par la situation politique au Burundi, la non-application de la résolution 2303 et « l'immobilisme du gouvernement burundais à cet égard ».

« Tout en prenant note de la situation généralement calme en matière de sécurité qui prévaut dans le pays, il reste alarmé par le nombre croissant de réfugiés à l'étranger et troublé par les rapports faisant état d'actes de torture, de disparitions forcées et



d'exécutions extrajudiciaires, ainsi que par la persistance de l'impasse politique dans le pays et les conséquences humanitaires graves qui en découlent », ajoute-t-il.

Concernant les relations entre le Burundi et l'ONU, le Conseil prie le Secrétaire général des Nations Unies et le gouvernement burundais de parachever et d'appliquer l'Accord sur le statut de la mission pour le Bureau de l'Envoyé spécial. Il prie à nouveau le Secrétaire général d'accroître l'engagement des Nations Unies au Burundi afin de renforcer et d'appuyer l'équipe de son Envoyé spécial.

Les membres du Conseil regrettent à nouveau que le gouvernement burundais ait suspendu toute coopération et toute collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et demande au HCDH et au gouvernement « de dialogue afin de trouver une solution permettant au Haut-Commissariat de reprendre pleinement ses activités ».

Le Conseil se dit aussi préoccupé par les retards importants du déploiement des observateurs des droits de l'homme et experts militaires de l'Union africaine, notant que seuls 40 observateurs des droits de l'homme et 8 observateurs militaires ont été déployés au Burundi à ce jour.

Le Conseil de sécurité de l'ONU demande également aux Etats de la région de concourir à la recherche d'une solution à la crise au Burundi et de s'abstenir de soutenir les activités des mouvements armés de quelque façon que ce soit.

RDC : le chef de la MONUSCO préoccupé par les arrestations et détentions arbitraires



Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo (RDC), Mamam S. Sidikou, devant le Conseil de sécurité. Photo ONU/Manuel Elias

2 août - Le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo (RDC) et chef de la Mission des Nations Unies dans ce pays (MONUSCO), Mamam S. Sidikou, s'est dit préoccupé mercredi face aux arrestations et détentions arbitraires survenues en différentes régions de la RDC.

Ces arrestations et détentions ont eu lieu à la suite d'une mobilisation pacifique de la société civile aux fins de protester contre le retard accusé dans la publication du calendrier électoral et d'appeler à la tenue des élections avant la fin de l'année, a précisé la MONUSCO dans un communiqué de presse.

Le 31 juillet 2017, les Nations Unies ont relevé plus de 120 cas d'arrestations ou de détentions à Kinshasa, Goma, Lubumbashi, Beni, Butembo, Bukavu et Mbandaka. Parmi les personnes détenues figuraient huit représentants des médias, dont un journaliste de Radio Okapi et deux membres de la presse internationale, qui ont été libérés à la suite d'une intervention de la MONUSCO.

Des rassemblements ont également été violemment dispersés à Kisangani et à Bukavu, où la police nationale congolaise a tiré à balles réelles, blessant trois personnes.

« Je suis profondément préoccupé par les restrictions imposées aux rassemblements pacifiques et les arrestations qui frappent ceux qui voudraient exprimer leurs opinions politiques, ainsi que par le ciblage de journalistes et la confiscation de leurs matériels », a dit M. Sidikou.

Le Représentant spécial a exhorté les autorités nationales et locales « à respecter pleinement les libertés et droits fondamentaux tels que consacrés par la Constitution congolaise ». Il a souligné également la nécessité pour tous les acteurs politiques, indépendamment de leurs affiliations partisans, « de s'abstenir de toute déclaration ou action qui pourrait exacerber les tensions et polariser encore davantage le paysage politique ».

M. Sidikou a rappelé que le respect des libertés fondamentales, ainsi qu'un engagement de toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à préserver l'esprit de dialogue et de compromis, sont « essentiels à la création d'un environnement propice à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre, qui doit culminer avec la tenue d'élections paisibles et crédibles ».

Le Conseil de sécurité adopte une résolution visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes



Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité une résolution visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes. Photo ONU / Kim Haughton

2 août - Le Conseil de sécurité a adopté, mercredi, à l'unanimité une résolution visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes ou les moyens d'en fabriquer.

Par ce texte, le Conseil exhorte notamment les États membres à garantir la possibilité de prendre les mesures juridiques appropriées à l'encontre de ceux qui sont sciemment impliqués dans l'approvisionnement en armes de terroristes; ainsi qu'à garantir la sécurité physique et la bonne gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre.

Le Conseil exhorte également les États membres à encourager la mise en œuvre de procédures de marquage et de traçage des armes légères et de petit calibre pour améliorer la traçabilité des armes qui pourraient être fournies aux terroristes à travers leur trafic illicite. Le cas échéant, il les exhorte à renforcer leurs capacités judiciaires et répressives et leurs moyens de contrôler les frontières, ainsi que leurs capacités d'enquêter sur les réseaux de trafic d'armes afin de prendre en compte les liens existant entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Par cette résolution, le Conseil souligne en outre qu'il importe que les États membres prennent des mesures appropriées, aux niveaux national, régional et international, pour empêcher que le trafic illicite d'armes profite à des terroristes dans les zones de conflit et pour prévenir, dans ce contexte, les pillages de stocks nationaux par des terroristes ou l'acquisition par eux d'armes légères et de petit calibre provenant de ces stocks.

Il considère par ailleurs qu'il faut que les États membres mettent en place, quand elles n'existent pas, les lois, réglementations et procédures administratives leur permettant d'exercer un contrôle effectif sur la production, l'exportation, l'importation, le courtage, le transit ou la réexpédition des armes légères et de petit calibre dans les zones relevant de leur juridiction.

Le Conseil réaffirme en outre qu'il entend prendre des mesures appropriées pour « renforcer les mécanismes pertinents de suivi des embargos sur les armes », et encourage les États membres à prendre, conformément au droit international, des mesures appropriées pour prévenir ou entraver les activités qui pourraient conduire à des violations de tels embargos.

Plus largement, le Conseil « exhorte tous les États à envisager de devenir partie aux instruments régionaux et internationaux, en vue de contribuer à mettre fin à l'approvisionnement en armes des terroristes ». Il les prie instamment d'appliquer pleinement le « Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

Un accent mis sur la coopération internationale

La résolution adoptée par le Conseil met également l'accent sur la coopération internationale et son renforcement, y compris dans le cadre des entités compétentes des Nations Unies.

Cette coopération a été le thème récurrent des quatre orateurs qui sont intervenus devant le Conseil avant l'adoption de la résolution : le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Yuri Fedotov, le Directeur exécutif adjoint par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), Weixiong Chen, le Responsable par intérim du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies récemment créé, Jehangir Khan, et le Représentant spécial d'INTERPOL auprès des Nations Unies, Emmanuel Roux.

Empêcher les terroristes d'acquérir des armes est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme mais c'est aussi un défi complexe qui exige notamment une intervention intégrée de la justice pénale, a expliqué M. Fedotov, qui a rappelé que sept des 19 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme traitaient de l'obligation pour les États parties d'ériger en infractions pénales les comportements d'acteurs non étatiques concernant le trafic d'armes.

Pour sa part, le Directeur exécutif adjoint par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), Weixiong Chen, a expliqué comment la résolution ajouterait d'autres tâches au mandat du DETC.

Citant un large éventail de vulnérabilités dans le mécanisme visant à prévenir l'accès des terroristes aux armes, il a souligné la nécessité de poursuivre les efforts, tels que l'examen et le renforcement de la législation nationale sur la lutte contre l'approvisionnement et le trafic d'armes aux terroristes et pour empêcher la circulation d'armes vers les régions touchées par des conflits.

« Prévenir et éliminer l'approvisionnement en armes contre les terroristes est une tâche complexe », a-t-il déclaré. « Mais soyez assuré que le DETC continuera à renforcer son engagement avec ses partenaires internationaux et régionaux de l'ONU, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, pour aider les États membres à empêcher l'accès aux armes aux terroristes ».

Jehangir Khan, l'officier responsable du nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, a déclaré aux membres du Conseil que « le spectre de voir des terroristes acquérir des technologies mortelles et de nouvelles armes, y compris des armes de destruction massive, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales ».

Se félicitant de l'examen de la résolution devant le Conseil aujourd'hui, il a déclaré que « cette initiative est au cœur des efforts du Secrétaire général pour faire de la prévention la mission fondamentale des Nations Unies ».

Pour sa part, M. Roux a rappelé que les terroristes utilisaient aussi des produits licites pour les transformer en composants d'engins explosifs improvisés, une catégorie d'armes de plus en plus utilisée et dont plusieurs des membres du Conseil de sécurité se sont alarmés.

Le responsable d'INTERPOL et plusieurs représentants à sa suite ont également mis l'accent sur le traçage des armes, et plus encore sur la Traité sur le commerce des armes de 2013, « premier instrument juridiquement contraignant qui régle le commerce des international des armes ».

Soudan du Sud : le chef du maintien de la paix de l'ONU attend plus de coopération de la part du gouvernement



Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix. Photo: Capture d'écran

2 août - Lors d'une « très bonne » rencontre avec le Président sud-soudanais, Salva Kiir, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a réaffirmé mercredi la nécessité d'une coopération gouvernementale pour assurer la fin des hostilités au Soudan du Sud.

L'entretien du Secrétaire général adjoint avec le Président sud-soudanais a porté sur le processus de paix, l'initiative du groupe régional IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement) en faveur de la revitalisation de l'accord de paix, le Dialogue national, le déploiement de la Force de protection régionale et la situation humanitaire.

« Je pense qu'il y a eu une convergence. Il est bon que les pays de l'IGAD soient davantage engagés dans l'appui au Soudan du Sud et à son peuple », a dit M. Lacroix dans une déclaration à la presse publiée à l'issue de sa rencontre après le Président Kiir au quartier général militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan du Sud (APLS) à Bilpha. « Nous avons également eu une discussion sur le rôle que joue l'Ouganda dans la réunification de l'APLS, qui est également une initiative qui peut aider », a-t-il ajouté, rappelant que toutes les initiatives visant à rassembler les groupes et les dirigeants sont évidemment très importantes.

« Le Président a également mentionné le Dialogue national et les efforts qui ont été faits et qui sont complémentaires de ces efforts », a précisé le haut responsable onusien. « Nous attendons évidemment que tous ces processus avancent vers la paix et la stabilité dans ce pays ».

Du point de vue de la sécurité, M. Lacroix a également souligné la nécessité de renforcer le cessez-le-feu, affirmant que les

forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés doivent le respecter. « Il est évident que le cessez-le-feu ne tient évidemment pas partout », a déploré le Secrétaire général adjoint. « Le Président a expliqué ses points de vue sur cette situation. Nous espérons que les combats finiront par diminuer et que la paix reviendra dans les zones touchées ».

MM. Lacroix et Kiir ont également discuté du déploiement de la Force de protection régionale (FPR). « J'ai exprimé ma satisfaction sur ce déploiement. Cela a pris du temps, mais nous voyons enfin des unités arriver à Juba », a dit le Secrétaire général adjoint, soulignant que le déploiement de la FPR est « un travail d'équipe » et que le déploiement de nombreuses unités constitue toujours une lourde entreprise dont la responsabilité appartient à la fois à l'ONU, aux pays contributeurs de troupes et au gouvernement hôte. « Nous sommes heureux des progrès réalisés récemment et nous attendons avec impatience une coopération plus poussée à cet égard », a dit M. Lacroix.

Le Secrétaire général adjoint a de nouveau souligné que la situation humanitaire au Soudan du Sud demeure préoccupante. « L'ONU fait vraiment de son mieux pour aider la population d'une manière impartiale – pour aider toute la population », rendant hommage à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'excellent travail qu'elle accomplit ainsi qu'aux acteurs humanitaires, aux agences onusiennes et à leurs partenaires. « J'ai hâte de poursuivre la coopération avec le gouvernement du Soudan du Sud. C'est leur pays et nous sommes là pour aider ».

En Iraq, la téléphonie mobile facilite les transferts d'argent vers les familles rurales affectées par le conflit



Les agriculteurs locaux d'Erbil et des zones rurales de l'Iraq pourront reprendre les activités agricoles avec des installations d'irrigation et d'autres infrastructures réhabilitées. Photo: FAO / Cengiz Yar

2 août - De nombreuses familles vulnérables iraqiennes peuvent maintenant bénéficier de moyens plus sûrs et sécurisés pour recevoir de l'argent grâce au transfert d'argent par téléphone mobile, une technique qui vient d'être adoptée pour la première fois par la FAO dans le cadre d'un programme 'argent contre travail' pour réhabiliter les infrastructures et les terres agricoles.

Le programme, financé par le gouvernement belge, viendra en aide à 12.000 personnes affectées par le conflit dans 30 villages dans les gouvernorats de Kirkouk, Anbar, Salah al-Din et de Ninive. Les agriculteurs locaux en bénéficieront également, ce qui leur permettra de relancer ou encore de développer leurs activités agricoles grâce aux infrastructures remises en état. Par ailleurs, le programme contribuera à la création de moyens d'existence agricoles pour les déplacés qui ont choisi de rentrer chez eux.

Parmi les participants, qui sont issus de ménages sans autre source de revenus, on compte les femmes qui sont souvent l'unique soutien de famille ainsi que des personnes atteintes d'un handicap. Les ouvriers et leurs familles sont des personnes qui sont soit restées dans leur village pendant le conflit, soit sont retournées chez elles après avoir été déplacées par des conflits.

« Le recours à la téléphonie mobile permettra de faciliter les transferts monétaires des participants, qui font partie des populations les plus vulnérables du pays », a déclaré le Représentant de la FAO en Iraq, Fadel El-Zubi. « Créer des possibilités de revenus est essentiel dans les zones rurales affectées par le conflit où la concurrence pour l'emploi est élevée, où les jobs se font rares et où les gens peinent à aider leurs familles », a-t-il ajouté.

Un partenariat international

Afin de faciliter les paiements, la FAO s'est associée avec l'opérateur mobile de services de données Zain, déjà implanté dans huit pays à travers le Moyen Orient et l'Afrique. Les noms des participants et leurs numéros d'identités sont préenregistrés avec la compagnie et ils reçoivent une carte SIM gratuite. Après avoir effectué un certain nombre de jours de travail, un message de notification leur est envoyé avec un code de sécurité personnalisé. Ils peuvent ensuite prélever leur salaire à partir de n'importe quelle agence de transfert monétaire, à condition que leur code et numéro d'identité correspondent à ceux enregistrés.

« En plus de fournir des revenus cruciaux aux participants, le programme a pour mission d'améliorer la production agricole dans les communautés environnantes, à travers diverses activités telles que la réparation des canaux d'irrigation nécessaires

pour la culture agricole et la préparation des terres pour les plantations », a déclaré M. El-Zubi. « En retour, cela encouragera les membres de la communauté actuellement déplacés par le conflit à retourner chez eux et contribuera à réduire leur dépendance à l'aide alimentaire ».

Près de 12 millions d'Iraqiens résident dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leurs moyens d'existence. Plusieurs années de conflit ont détruit et endommagé les récoltes, les équipements, les infrastructures, le bétail, les semences, les cultures et les réserves de nourriture, laissant derrière eux 3,2 millions d'Iraqiens en situation d'insécurité alimentaire. A la date du 15 juillet 2017, plus de 3,3 millions de personnes étaient toujours déplacées en Iraq tandis que 2 millions avaient choisi de retourner chez elles.

Mobiliser davantage d'aide afin d'intensifier les efforts

Alors que le gouvernement iraquien regagne le contrôle de plus en plus de zones, il est essentiel de redoubler d'efforts afin de relancer la production agricole et de restaurer les moyens d'existence.

La FAO cherche de manière urgente un financement de 74,5 millions de dollars afin de venir en aide à 1,39 million de personnes en 2017 et ce, en réparant les infrastructures agricoles qui ont été endommagées, en aidant les agriculteurs à vacciner et à nourrir leur bétail et en développant les programmes de travail contre rémunération ainsi que d'autres opportunités génératrices de revenus.

Le travail de la FAO, en coordination avec le gouvernement iraquien, vient en aide aux familles qui ont décidé de retourner dans les zones libérées, aux familles de déplacés internes, aux communautés hôtes et aux réfugiés originaires de Syrie.

Afghanistan : l'ONU condamne une attaque sanglante contre une mosquée chiite à Herat



Vue aérienne de la province occidentale d'Herat, en Afghanistan. Photo: MANUA / Fardin Waezi

2 août - Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ont fermement condamné l'attaque perpétrée mardi contre des fidèles réunis dans la mosquée de Jawadia à Herat, en Afghanistan.

Selon la MANUA, deux assaillants sont entrés dans la mosquée chiite pendant la prière du soir où plusieurs centaines de fidèles étaient présents, ouvrant le feu et déclenchant deux engins explosifs suicides improvisés contre la congrégation. Au moins 31 civils, dont deux enfants, ont été tués dans cette attaque qui visait les fidèles et plus de 60 personnes ont été blessées.

Le Secrétaire général et la MANUA ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement aux blessés. M. Guterres a exprimé sa solidarité avec le peuple et le gouvernement afghan.

« Les attaques qui ciblent délibérément les civils sont des violations flagrantes des droits humains fondamentaux et du droit international humanitaire », a rappelé le porte-parole du Secrétaire général, Stéphane Dujarric, dans une déclaration à la presse publiée le soir de l'attaque.

« Cette attaque visant délibérément les civils lors de leur prière ne peut avoir aucune justification », a déclaré dans un communiqué le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la MANUA, Tadamichi Yamamoto. « L'avènement de la terreur et de la violence confessionnelle contre une communauté spécifique est odieux et les responsables doivent rendre des comptes », a-t-il ajouté, rappelant que le droit international humanitaire interdit les attaques délibérées contre les lieux de culte.

En Afghanistan, les lieux de culte et leurs congrégations, ainsi que les fêtes religieuses, obligent les autorités à mettre en place des mesures de sécurité appropriées, adaptées au niveau de menace auquel sont confrontées les communautés.

La MANUA a indiqué que l'attaque perpétrée mardi à Herat est la cinquième cette année visant des mosquées chiites, tuant

au moins 44 civils et blessant au moins 88 autres personnes. Quatre des attaques de cette année ont eu lieu à Herat et une autre a été perpétrée dans la capitale Kaboul. L'État islamique - Province de Khorasan a revendiqué deux de ces attaques.

En 2016, la MANUA avait déjà enregistré quatre attaques distinctes contre des mosquées chiites et des rassemblements religieux. L'État islamique - Province de Khorasan avait revendiqué deux des attaques de 2016.

L'attaque perpétrée à Herat a eu lieu un jour après l'assaut contre l'ambassade d'Iraq à Kaboul, dans lequel deux civils afghans ont perdu la vie et un autre a été blessé. « Le Secrétaire général rappelle le principe fondamental de l'inviolabilité des locaux diplomatiques », a dit son porte-parole.